



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Alignement des classements politique de la ville et éducation prioritaire

Question écrite n° 25704

#### Texte de la question

M. Damien Pichereau attire l'attention de M. le Premier ministre sur les différents zonages utilisés sur le territoire. Par exemple, les quartiers d'éducation prioritaire, visant à réduire les conséquences des inégalités sociales sur les jeunes, par le biais de classes moins chargées, de financements supplémentaires ou de formations pour les personnels enseignants, ne correspondent pas aux quartiers « politique de la ville », mis en avant comme étant un dispositif de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus fragiles. Ainsi, en Sarthe, plusieurs écoles qui bénéficiaient du régime d'éducation prioritaire s'en sont vues privées à la rentrée 2018, en étant pourtant situées dans des zones prioritaires au titre de la politique de la ville. Cette double lecture est difficilement compréhensible pour les citoyens français. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement prévoit un alignement de ces classements afin d'assurer une cohérence et une meilleure lisibilité pour les citoyens français.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Damien Pichereau](#)

**Circonscription :** Sarthe (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25704

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Premier ministre](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 janvier 2020](#), page 12

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)